

**DÉLIBÉRATION 93/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle de La Halle de Dieulefit sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de procurations : 8

Nombre d'absents excusés : 2

Résultat du vote :

Pour : 23 voix

Contre : 12 voix

Abstention : 2 voix

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; M. BRUN; L. GIRARD; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. BENOIT Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Etaient absents et excusés :

M. KETLEY E, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : Mme MARTIN Marion

Objet de la délibération : Tarifs pour les redevances des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°79/2024 du 12 décembre 2024.

Gaël LEOPOLD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" propose les catégories et les montants de la redevance annuelle des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2026.



Catégories	Forfaits des particuliers	Montant 2025	Proposition 2026
Forfait 1	Les foyers (résidences principales et secondaires).	181 €	190 €
Forfait 2		203 €	213 €
Forfait 2Bis		203 €	213 €
Forfait 3		226 €	237 €
Forfait 4		247 €	259 €
Hors Forfait	Coût du dépôt supplémentaire	3 €	3 €

Catégories	Forfaits des professionnels par catégories	Montant 2025	Proposition 2026
	Ouverture supplémentaire Ordures ménagères 3€/dépôt		
	Passage en déchèterie supplémentaire 15€/passage		
NANO	Activité tertiaire sans local utilisant la carte de son foyer pour gérer sa faible production de déchets.	86 €	90 €
A	Professions médicales, professions libérales, agriculteurs, métiers d'art, artistes et artisans des métiers d'art salariant jusqu'à 2 personnes.	118 €	124 €
B	Les associations avec local hors activités de vente/restauration. Les Administrations. Le S.I.E.A.	203 €	213 €
	Commerces (hors commerces de bouche), petites entreprises de service et d'artisanat, services publics, activités médicales avec local de consultation, les activités tertiaires avec local. Les garagistes.		
	Les artistes et artisans des Métiers d'Art salariant plus de 2 personnes.		
	Les magasins de revente.		
	Les mairies d'Aleyrac, Eyzahut, Orcinas, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Bezaudun-sur-Bine, Bouvières, Crupies, les Tonils, Truinas et Comps		

C	Commerces de bouche (hors boulangeries, boucheries, épicerie), bars sans restauration , petites entreprises BTP (maçon, peinture, plombier, menuisier, charpentier, plâtrier, électricien), entreprises de production (hors agro-alimentaire), entreprises de nettoyage, centres médicaux sans hébergement, arts du spectacle.	417 €	438 €
D	Commerces de bouche dont les boulangeries et boucheries, épicerie, restaurants < 40 couverts par jour, entreprises du BTP, entreprises agro-alimentaires, pharmacies. Les entreprises de travaux publics et du Bâtiment. Les entreprises de mécanique. Les entreprises matières plastique. Les Industries textile. Vente de matériaux.	631€	663 €
E	Hébergement intermittent, crèches et assimilées, restaurants et cantines > 40 couverts, superettes.	1 049 €	1 101 €
	Acaplast		
	Camping le Gap des Tortelles		
F	Hôtels restaurants et hébergements touristiques > 40 couverts	1 284 €	1 348 €
G	Activités hospitalières, centre d'accueil avec hébergement et restauration de grande capacité, les affineurs de fromage, collège Centre Musiflore, Domaine de Chabotte Les sociétés de restauration FMBAT Domaine de Damian Atelier du Bâtiment	2 087 €	2 191 €
G Bis	Bati Eco, Tekni Bat, Auberge des 3 Beccs, les Hospitaliers, le Pub Au Bureau, Clinique Vétérinaire		
G Ter	Fontaine Minérale, Camping Source du Jabron		
H	ITEP de Beauvallon		
I	EHPAD : Le Bastidou		
J	EHPAD : Leis Eschirou		
K	Camping Domaine Provençal	10 974 €	11 523 €
L	Dieulefit Santé, Camping Huttopia	13 727 €	14 413 €

M	Camping Bois du Chatelas, SUPER-U	19 795 €	20 785 €
	Hôpital de Dieulefit		
N	Catégorie Camping	0,21 €/nuitée	0,22 €/nuitée
	(hors Huttopia, Bois du Chatelas, Le Gap des tortelles, Domaine provençal, Source du Jabron)		
O1	Mairie de Vesc	251 €	263 €
O2	Mairie de Montjoux	339 €	356 €
O3	Mairie de Roche Saint-Secret-Béconne	495 €	520 €
O4	Mairie de Bourdeaux	714 €	750 €
O5	Mairie de Pont de Barret	683 €	717 €
O6	Mairie de Le Poët-Laval	1008 €	1 059 €
O7	Mairie de La Bégude-de-Mazenc	1755 €	1 843 €
O8	Mairie de Dieulefit	3382 €	3 551 €
P1	Petite activité de paysagiste	749 €	786 €
P2	Moyenne activité paysagiste	1402€	1 472 €
P3	Grosse activité de paysagiste	2 205 €	2 315 €
P4	Très grosses activités paysagistes	5333 €	5 600 €

Catégories	Détail	Montant 2025	Proposition 2026
DP	Frais d'enlèvement dépôt sauvage de déchets	200 €/dépôt	250€/dépôt
EB	Frais d'édition d' Eco-badge supplémentaire	15 €/carte	15 €/carte

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE la nouvelle tarification des redevances des déchets ménagers et assimilés, pour toutes les catégories présentées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 16 décembre 2025.
 La Présidente,
Fabienne SIMIAN.

